

L'INFO CARTE FESTIVAL SOCAN

Comment compléter le rapport de licence d'un festival :

Pour des événements sans frais d'admission, vos calculs doivent être basés sur le total des cachets versés par jour (le droit minimum de 35 \$ est donc par jour, et non par concert/artiste). Prenez note que ceci s'applique également aux festivités de la Fête nationale et autres concerts gratuits présentés à l'extérieur. Les concerts avec frais d'admission doivent être déclarés séparément. Voir exemple ci-dessous.

FORMULAIRE DE LICENCE DE MUSIQUE - TARIF 4A1 – CONCERTS DE MUSIQUE POPULAIRE

Date du concert (JJ/MM/AA)	Nom du ou des concert(s)	Nom de la salle et ville	Nom et adresse du promoteur	Billets vendus?	Ventes brutes de billets (A)	Cachets payés aux exécutants (B)	Droit par concert (A ou B) x 3 % (min. 35\$)
01-07-2013	Arcade Fire	Grand chapiteau, Vancouver	Festival SOCAN	Oui	18,970.80 \$		569.12 \$
01-07-2013	Marie-Mai, Philippe B., Ariane Moffat, YZ Band	Site extérieur, Vancouver	Festival SOCAN	Non		2,700.00 \$	81.00 \$
02-07-2013	Les Trois Accords (1ère partie: Jim & Jules)	Salle XYZ, Vancouver	Festival SOCAN	Oui	5,765.23 \$		172.96 \$
02-07-2013	Hommage aux Colocs	Site extérieur, Vancouver	Festival SOCAN	Non		500.00 \$	35.00 \$
03-07-2013	Sylvie & Fred, Linda Tremblay, Philippe Jean	Site extérieur, Vancouver	Festival SOCAN	Non		1,150.00 \$	35.00 \$

Pour d'autres façons de compléter les rapports, selon votre type de festival, consultez notre [Diagramme des Festivals SOCAN](#), disponible sur notre site web.

**TOTAL DES CACHETS
VERSÉS PAR JOUR**

CE QUE VOUS DEVEZ INCLURE DANS VOTRE RAPPORT DE FESTIVAL :

- La programmation du festival, comprenant tous les artistes invités et les dates de leurs prestations
- Le formulaire « Déclaration de participation à un festival » (ou *set list*), complété par chaque participant, si possible.
- Le formulaire du tarif 4A1 pour la musique populaire (ou 4B1 pour la musique classique) **entièrement** complété avec **toutes** les informations requises, dûment signé.
- Le paiement (correspondant aux frais de licence calculés du rapport).

QU'EST-CE QU'UNE DÉCLARATION DE PARTICIPATION À UN FESTIVAL?

La Déclaration de participation à un festival est un document fourni par la SOCAN, afin qu'il soit distribué aux artistes participants, qui y rapporteront les œuvres interprétées lors de leurs prestations.

POURQUOI EST-IL IMPORTANT D'INCLURE CES INFORMATIONS?

Omettre l'un des points ci-dessus RETARDERA l'émission de la licence de votre événement, ainsi que la distribution des redevances de droit d'auteur des artistes qui contribuent au succès de votre festival !

QUOI FAIRE et QUOI ÉVITER dans votre rapport de festival

QUOI FAIRE

ADDITIONNEZ les cachets (pour vos spectacles gratuits) **par jour** (consultez les différents exemples de notre [diagramme des festivals](#) sur notre site web).

ÉNUMÉREZ tous les artistes/groupes de musique, qu'ils soient Canadiens ou non, rémunérés ou non, ainsi que les **dates précises** de leurs prestations.

DONNEZ des **dates exactes** sur votre rapport de licence.

DEMANDEZ aux artistes invités de compléter la Déclaration de participation à un festival, et d'y inscrire toutes les œuvres interprétées.

AJOUTEZ les taxes provinciale et fédérale requises à vos droits de licence.

Pour toute autre question sur les festivals, veuillez nous contacter au : 1.866.944.6224 ou par courriel au : licence@socan.ca

QUOI ÉVITER

NE PAS payer le frais minimum de 35 \$ par concert/ artiste (sauf s'il s'agit d'un concert avec frais d'admission).

NE PAS inclure les performances sans musique.

NE PAS donner des dates générales (par exemple, 1^{er} au 5 juillet 2012). Il nous faut les dates exactes de tous vos concerts, ainsi que des informations détaillées sur ce qui a eu lieu ce jour-là.

N'OUBLIEZ PAS, le droit de licence minimum pour les **concerts gratuits** est de 35 \$ par jour; les **concerts avec frais admission** ont une licence minimum de 35 \$ **par concert**.

SOCAN